

# Règlement du jeu

## ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

L'association des Commerçants et Artisans Oh! Morvan, organise sur la période du 1er au 18 décembre 2021 "Le jeu de l'Intrus" pour ses clients, selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Google, Apple ou Microsoft.

## ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu est ouvert à toute personne physique de plus de 18 ans, à l'exception des personnels de l'association organisatrice, des adhérents de l'association (titulaire du commerce et son conjoint), ainsi que toute personne ayant participé à l'élaboration du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux concours.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

## ARTICLE 3 – MODALITES DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule chez les 66 adhérents de l'association.

30 intrus sont placés soit dans les vitrines physiques (les boutiques) des adhérents lorsqu'ils en ont. Soit dans les vitrines virtuelles qui sont consultables sur le (site Web "Oh! Morvan" [www.chateau-chinon-artisans-commerçants.com](http://www.chateau-chinon-artisans-commerçants.com)). Le but du jeu est de trouver la totalité des intrus. Un intrus est un objet, une photo, une anomalie dans le texte ou tout autre élément qui n'a strictement rien à faire dans la vitrine de l'adhérent. (A titre d'exemple : une paire de chaussettes dans la vitrine du boucher).

30 adhérents sont tirés au sort par le conseil d'administration pour le placement des intrus, ceci afin d'inciter le joueur à visiter tous les adhérents.

15 intrus seront placés dans les vitrines physiques et 15 intrus dans les fiches adhérents sur le site internet ohmorvan.com

Un formulaire de réponse est mis à disposition des joueurs sur le site internet de l'association et chez les adhérents.

Retour des formulaires auprès des membres du bureau avant le 15 décembre 2021 à 12h00.

Remise des lots le samedi 18 décembre pendant le marché de Noël de Château-Chinon Ville ou annoncée en direct sur Fréquence Morvan en cas d'annulation du marché de Noël.

Il est mis en jeu 1000 € en chèques Oh! Morvan (validité au 30 juin 2022) répartis comme suit :

- 500€ pour le gagnant qui a trouvé les 30 intrus
- 300€ pour le gagnant qui a trouvé au moins les 15 intrus physiques
- 200€ pour le gagnant qui a trouvé au moins les 15 intrus virtuels

En cas d'ex aequo, tirage au sort parmi les bonnes réponses.

Si personne ne trouve les 30 intrus, le gagnant sera celui qui a trouvé le plus d'intrus (physiques et virtuels). On procède de même si personne ne trouve les 15 intrus physique ou

virtuels, le gagnant sera celui qui aura trouvé le plus d'intrus ou virtuel (tirage au sort en cas d'égalité).

Un gagnant qui a trouvé les 30 intrus ne peut participer au tirage au sort des autres lots.

Les chèques "oh! Morvan" sont utilisables chez tous les adhérents de l'association jusqu'à leur limite de validité.